

COMMUNE DE SAINT – FARGEAU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 10 FEVRIER 2009

Le conseil municipal de Saint-Fargeau s'est réuni le mardi 10 Février 2009 à 20H30 à la mairie de Saint – Fargeau sous la présidence de **Monsieur Jean JOUMIER , Maire .**

Etaient présents : Mrs et Mmes JOUMIER. MAZE. BAUDOT. ROUSEAU. PATIN. BROCHUT.
CHARPENTIER. COURIVAUD. PETIT. MUROT. BEAUDOIR. ROPARS. AMAR.
LELORRAIN. ROLAZ. SUSTRAC. BOULAY.

Etait absente excusée : Mme MAGNY.

Etait absent : Mr LEAU .

Secrétaire de Séance : Mr Jean – Pascal PETIT .

Lecture est donnée du procès – verbal de la séance précédente qui n'amène pas d'observations .

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux le 23 janvier 2009 , l'Ordre du jour était le suivant :

- **Tour de France ;**
- **Convention Tour de France 2009 ;**
- **Dossier Assurances ;**
- **Résiliation de bail pour le Cercle Nautique de Bourgogne ;**
- **Eclairage Public ;**
- **Réforme des vacances funéraires ;**
- **Choix du prestataire pour le site internet ;**
- **Etude pour l'aménagement du site de baignade ;**
- **Travaux en cours ;**
- **Affaires diverses .**

DOSSIER ASSURANCES :

Considérant la vente de l'ancien tracto-pelle communal et de la résiliation de l'assurance , la compagnie GAN a transmis un chèque d'un montant de 91€93 concernant le remboursement de cette assurance .

Afin de remplacer un matériel d'éclairage public endommagé suite à un accident , la compagnie AXA a transmis un chèque d'un montant de : 1 463€01 .

DEXIA ASSURECO a transmis un chèque d'un montant de : 1 411€37 représentant le solde de la contribution initiale de la commune au fonds de garantie, que la collectivité avait souscrit lors de la réalisation des prêts pour permettre la construction du Bâtiment Industriel situé sur la Zone des Gâtines en 1989.

Les délibérations sont prises pour accepter ces trois dossiers .

ECLAIRAGE PUBLIC :

Le conseil municipal émet un avis favorable pour réaliser des points supplémentaires pour l'éclairage public : rue des Pâquerettes , Rue des Vignes , Rue des Anes , Promenade du Grillon , la Chasserelle et projet des travaux à réaliser rue Saint – Martin . Le Syndicat d'Electrification de la Vallée du Loing est Maître d'Ouvrage pour réaliser ces travaux d'éclairage public , la commune de Saint – Fargeau participera à hauteur de 20 % du montant des travaux soit une somme de 18 000€ plus la T.V.A.

SUBVENTION :

Considérant que sur le groupe de 46 élèves du collège Armand NOGUESbénéficiant d'un voyage en Angleterre au mois d'Avril 2009 , 21 élèves sont domiciliés sur Saint-Fargeau et Septfonds et sachant que le coût par enfant pour chaque famille est de 260€ , aussi le conseil municipal vote une subvention de 50€00 par enfant , soit 1 050€00 pour les 21 élèves concernés .

RESILIATION DU BAIL POUR LE CERCLE NAUTIQUE DE BOURGOGNE :

Par courrier du 8 décembre dernier , le Président du Cercle Nautique de Bourgogne demandait la résiliation du bail pour le terrain loué au lieu-dit : « La Calanque ». Le conseil municipal donne son accord pour mettre fin à ce bail qui avait été signé en 1981.

TERRAIN DE CAMPING LA CALANQUE :

Afin de pouvoir effectuer des règlements par carte bancaire pour le séjour au terrain de camping municipal « La Calanque », le conseil municipal vote favorablement pour la location d'un matériel auprès de la S.A. MONETIQUE VITALE et ainsi l'arrêté pour la régie de recettes sera modifié pour permettre l'encaissement par carte bancaire .

Madame BROCHUT informe les élus que deux Maîtres – Nageurs viendront comme l'an passé , pour surveiller l'espace baignade aménagée ; les membres présents répondent favorablement que l'un des Maîtres – Nageurs soit parrainé par la commune de Saint – Fargeau et puisse passer son diplôme professionnel .

Madame BAUDOT dit qu'un partenariat pourrait être mis en place avec la Base de Loisirs pour développer différentes activités sportives sur le site de la calanque .

VACATIONS FUNERAIRES :

Conformément à la loi du 19 décembre 2008 publiée au Journal Officiel le 20 décembre 2008 relative à la réforme des vacations funéraires , le conseil municipal vote le montant unitaire des vacations funéraires à 25€ , pour l'agent communal délégué par le maire en matière de police municipale, lors d'opérations limitativement énumérées au niveau législatif.

TRAVAUX EN COURS :

Le conseil municipal émet un avis favorable pour ces deux dossiers suivants :

CŒUR DE VILLAGE :

Monsieur ROUSSEAU intervient en soulignant que suite à un problème de planchers des logements « Cœur de village », un avenant d'un montant de : 2 108€06 doit être pris .

MUSEE :

Monsieur JOUMIER porte à la connaissance des membres présents des travaux réalisés par les Employés Communaux sur les abords extérieurs du Musée et ainsi de l'Avenant en moins à prendre : - 2 362€78 pour le lot N° 1 - Gros – Œuvre.

La réception des travaux se fera très certainement dans la première quinzaine du mois de Mars prochain .

TOUR DE FRANCE :

Monsieur JOUMIER explicite le document technique mis en place entre la Société Amaury Sport Organisation (A.S.O.) , le Département de l'Yonne et la Commune de Saint – Fargeau relatif à l'organisation de la ville étape : Arrivée du Tour de France le 15 juillet 2009 .

La Convention entre la Société Amaury Sport Organisation et les différentes collectivités territoriales Icaunaises concernées par le Tour de France 2009 , est présentée aux conseillers municipaux et plus particulièrement l'action de communication et de promotion en faveur des communes villes d'étapes du Tour de France .

Trois groupes de travail se constituent en faveur de promouvoir Saint – Fargeau dans le cadre de cette animation exceptionnelle :

- Décoration ;
- Animation ;
- Restauration .

Plusieurs élus interviennent sur ce sujet .

CREATION DU SITE INTERNET :

Afin de réaliser un site Internet pour la commune de Saint – Fargeau ,

Monsieur AMAR rappelle que six entreprises ont été destinataires d'une charte pour réaliser ce site , quatre de ces entreprises ont répondu , deux ont transmis des devis beaucoup trop élevés , donc sont écartées du choix de l'entreprise à retenir et les deux autres vont apporter une démonstration , ainsi le site pourrait être opérationnel vers le 12 Avril prochain .

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour choisir ce nouveau prestataire .

ETUDE POUR NOUVELLE ENERGIE DE CHAUFFAGE DANS DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Monsieur PATIN rappelle aux conseillers municipaux que de nombreux bâtiments communaux sont chauffés avec l'énergie du Fuel , toutefois , afin de pouvoir réduire les dépenses de cette ligne budgétaire , une étude va être réalisée sur les énergies renouvelables et plus particulièrement sur le bois . Deux sites pourraient être mis en place , le premier vers les établissements scolaires et sportif et le second vers la mairie , la perception , la poste et la maison de retraite .

Différentes études et options sont ainsi demandées .

STATION D'EPURATION :

Considérant que la commune de Saint – Fargeau a été nommée « ville prioritaire » par rapport aux collectivités territoriales concernant la réalisation d'une nouvelle station d'épuration ,et que la D.D.E.A.F. sera Assistant Conseil , des bureaux d'études sont consultés afin d'établir des études pour cette future réalisation avec différentes options possibles .

AFFAIRES DIVERSES :

- Cimetière Septfonds :

Monsieur BOULAY prend la parole pour informer l'assemblée présente de la visite de **Madame VENOT** , concernant la sépulture sise à Septfonds , où est inhumé son conjoint et de laisser cette sépulture à la famille VENOT .

Monsieur MAZE rappelle que le premier acquéreur maintient une position très ferme et ne souhaite pas bénéficier d'un autre emplacement dans le cimetière de Septfonds , ce litige n'a pas pu trouver une solution à l'amiable , une des parties a engagé une procédure auprès du Tribunal Administratif de Dijon .

L'audience publique est prévue le 19 février prochain à Dijon .

Les médias ont été saisis de cette affaire . Une Avocate a répondu sur les ondes d'une radio , dans une émission de Julien COURBET : « - C'est au Tribunal Administratif de rendre son jugement dans ce litige .-«

Monsieur JOUMIER poursuit en disant qu'une rencontre avec le conciliateur avait été fixée entre les deux parties et les représentants des deux communes associées ; néanmoins une des parties concernées ne s'était pas présentée à cette réunion , et le conciliateur a émis cette remarque qu'un tel dossier ne faisait pas partie de ses attributions .

- Les Haras des Landiers :

Madame ROLAZ souhaite avoir des informations concernant les Haras des Landiers

Monsieur JOUMIER rappelle que l'ensemble des bâtiments des Haras et des terres jouxtant ces bâtiments appartiennent à la commune . Les bâtiments ont été construits par le Syndicat des Eleveurs des Chevaux en 1981 et remis pour le Franc symbolique à la collectivité locale . Ces bâtiments sont utilisés entre le 1^{er} Mars et le 14 Juillet de chaque année par le service des Haras (Service de l'Etat) . Une convention a été signée entre le Service Régional des Haras à Cluny et la Commune de Saint – Fargeau . Différentes

informations circulaient au sujet de ce service sans que le Maire de Saint-Fargeau soit invité aux réunions . Au mois de Novembre dernier le Syndicat des Eleveurs de chevaux de Selle et de Trait de l'Yonne informait le Maire que le Service des Haras de Cluny ne viendrait plus à Saint-Fargeau et que ce Syndicat se chargerait du remplacement du service de l'Administration par une structure professionnelle assurant l'intégralité des prestations nécessaires aux éleveurs .

Des conseils juridiques ont été demandés tant auprès du notaire de la commune que du Trésor Public . Les réponses ont été favorables pour le maintien de cette convention. Les élus seront amenés à étudier de l'évolution de ce site communal .

Après l'étude de diverses autres questions , la séance est levée à vingt-trois Heures trente minutes .

Le Secrétaire de Séance
Jean – Pascal PETIT

Le Maire
Jean JOUMIER